

Lettre à messieurs les membres de la commission nommée par l'Assemblée Générale des Médecins et Chirurgiens des Hôpitaux / [Phil. Jos Roux].

Contributors

Roux, Phil. Jos., 1780-1854.
Assemblée Générale des Médecins et Chirurgiens des Hôpitaux.

Publication/Creation

Paris : H. Tilliard, 1831?]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/umrkksdr>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

(P)

LETRE

A MESSIEURS

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

NOMMÉE

PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS
DES HOPITAUX.

ROUX, A. J.
c

[c. 1831]

318998



LETTRE

*A Messieurs les Membres de la Commission nommée
par l'Assemblée générale des Médecins et Chi-
rurgiens des Hôpitaux.*

PAR M. LE PROFESSEUR ROUX,

Chirurgien de l'Hôpital de la Charité.

La lettre suivante était primitivement destinée pour les seuls membres de la Commission nommée par l'assemblée générale des médecins et chirurgiens des hôpitaux. Des circonstances, graves pour moi, n'ont pas permis qu'elle fût terminée à temps, c'est-à-dire avant que cette Commission eût elle-même fini le Rapport dont nous l'avions chargée, et dont chacun de nous avait dû lui fournir les matériaux. Mes collègues de l'hôpital de la Charité, et moi, nous avons pensé que, dans la seconde séance générale, où il devait être donné communication du Rapport, où ce Rapport devait être, sans doute, examiné, discuté, contrôlé, où l'on devait pouvoir le modifier, y ajouter, y retrancher, il me serait loisible, et permis, de communiquer le petit travail que je n'avais pas pu faire parvenir à la Commission. Vain espoir! la peur, ou je ne sais quel autre sentiment, a glacé le courage de la majorité des membres présents à cette assemblée, comme elle avait glacé la plume des membres de la Commission, qui, dans un Rapport bien doux et bien long, ont parlé de beaucoup d'effets sans en indiquer les causes, et signalé des abus sans remonter aux sources d'où ils proviennent, et sans indiquer non plus les moyens d'y remédier. Toute lecture, autre que celle du Rapport, a été

interdite : les précautions même étaient prises pour que ce Rapport ne fût pas , ou ne fût que mollement discuté. Dans une assemblée où devait régner une entière liberté , où nous devions être livrés à nous-mêmes, le Conseil s'était fait représenter. Un de ses membres la présidait , accompagné du secrétaire-général. Quoique notre confrère à tous , quoique l'ami d'un si grand nombre d'entre nous, et le nouvel élu sur qui nos espérances se fondent, M. Orfila en était-il moins un membre du conseil ? Enfin , peu s'en est fallu que messieurs les administrateurs , sur lesquels il y aurait eu tant à dire , ne se trouvassent mêlés parmi nous. Et c'est ainsi que le conseil-général des hôpitaux nous consulte ! et c'est ainsi qu'il espère ou qu'il veut connaître la vérité !

Pour qu'aucun mauvais soupçon ne plane sur mon compte relativement au contenu de ma lettre , je me décide à la rendre publique , sans changer un seul mot à sa rédaction première. Je le fais bien plus encore dans l'espérance qu'il en résultera quelque bien. Dussé-je être trompé dans mon attente , j'aurai du moins rempli un devoir que je considère comme sacré. Je n'ai qu'un regret , c'est que le temps m'ait seulement permis d'émettre quelques réflexions sur un sujet qui comporterait d'immenses développements , et qui demanderait à être traité de nouveau dans toutes ses parties.

MES TRÈS CHERS ET TRÈS HONORÉS COLLÈGUES,

Excusez-moi, si j'ai laissé passer le terme de rigueur, sans profiter de l'invitation que vous avez adressée aux différents chefs du service médical des hôpitaux, et si je ne vous ai pas transmis plus tôt mes observations et mes vues sur les améliorations à apporter, soit dans les hôpitaux en général, soit en particulier dans celui dont le service chirurgical m'est confié. D'abord, un grand malheur et des chagrins domestiques ont détourné mon attention de cet objet : puis, j'avais formé le projet de composer un petit travail particulier, que je voulais communiquer à notre assemblée générale lors du rapport que vous prenez la peine de faire. Mais je doute que mes occupations et l'état de mon esprit me permettent de donner à ce travail et l'étendue et l'intérêt qu'il me semble comporter. D'un autre côté, et en y réfléchissant, j'ai pensé qu'il y aurait peut-être quelque inconvenance à communiquer en public de graves observations critiques, et à faire des propositions de nature à blesser des amours-propres, à faire naître de hautes susceptibilités, sans vous avoir communiqué au moins quelques-unes de mes pensées ; à vous qui avez de notre part mission spéciale pour transmettre au conseil nos remarques, nos vœux, nos plaintes, nos griefs. Je me suis donc décidé, quoique un peu tardivement, à vous faire connaître en peu de mots ce sur quoi je pourrais entrer dans de grands développements. Dans une simple lettre, je ne puis qu'effleurer la matière.

Auparavant, je vous dirai que je ne m'abuse pas sur le résultat du travail que vous préparez, et je vous plains

sincèrement pour la peine que vous vous donnez. En nous convoquant, en paraissant réclamer nos observations, le conseil sacrifie à un petit article de son règlement, et jusqu'à un certain point aussi à l'opinion publique ; mais nos remarques et nos demandes seront comme non avenues. Ma conviction profonde est qu'il n'en tiendra aucun compte. Ses agents sont tout pour lui ; c'est par eux seuls qu'il veut voir et connaître toutes choses : nous ne sommes pour lui que des machines, qui doivent seulement obéir, qui ne peuvent rien connaître de ce qui peut contribuer au bien-être des malades, qui sur-tout ne doivent former aucun vœu tendant à l'amélioration des services. Trop de fois déjà nous avons éprouvé qu'il est pour nous sans considération, comme sans égards et sans bienveillance.

Comme la plupart d'entre vous, mes chers collègues, j'appartiens aux hôpitaux de Paris depuis vingt-cinq ans : j'ai observé avec soin tous les changements qu'ils ont subis, toutes les vicissitudes, toutes les métamorphoses qu'on leur a fait éprouver, tous les régimes auxquels ils ont été soumis. Durant ce temps aussi, et même avant cette période de ma vie, j'ai visité, j'ai étudié beaucoup d'autres hôpitaux, tant en France qu'en pays étranger : eh bien, il est malheureusement démontré pour moi, que nos hôpitaux de Paris ont périclité ; ils ont dégénéré ; ils ne sont plus ce qu'ils ont été, et sont inférieurs à certains autres, pour tout ce qui a rapport à l'organisation des services, et à tout ce qui peut assurer le bien-être des malades. Il est impossible que ce ne soit pas aussi dans votre pensée : c'est un fait trop certain ; c'est une vérité qu'il faut avoir le courage de faire entendre.

Beaucoup de causes, sans doute, ont amené ce fâcheux état de nos hôpitaux : mais nul doute qu'il ne faille considérer comme principales, le mode d'organisation du con-

seil, l'ignorance dans laquelle sont la plupart des membres qui le composent, de tout ce qui a trait au service des établissements dont chacun d'eux est censé avoir la haute surveillance; puis l'espèce d'autocratie qui a été conférée à messieurs les administrateurs, leur morgue extrême, et la petite tyrannie qu'ils se plaisent à exercer; enfin, et plus que tout cela peut-être, notre éloignement du conseil des hôpitaux, la difficulté que chacun de nous éprouve à y faire entendre ses plaintes, à y faire valoir, à y défendre ses vues et les résultats de son expérience: ajoutez encore cette nullité si complète à laquelle nous sommes réduits dans nos hôpitaux eux-mêmes, pour toute autre chose que pour ce qui concerne nos rapports immédiats avec les malades.

Et cependant, des malades et des médecins, des médecins et des malades: voilà ce que sont les hôpitaux, voilà ce qu'est chaque hôpital en particulier. C'est pour les malades que les hôpitaux sont fondés: mais que deviendraient-ils, et que ferait-on sans les médecins, dont ils attendent, en effet, la guérison de leurs maux, ou le soulagement de leurs souffrances? C'est un médecin, je n'en doute pas, qui a dû avoir la première pensée de recueillir dans un même lieu des êtres souffrants, pour qu'il fût plus facile de leur administrer les secours de l'art. Que si la nature de leurs occupations et les hautes pensées dont ils sont incessamment préoccupés, ne permettent pas aux médecins de régir et d'administrer, qu'au moins donc les intérêts qu'ils représentent soient représentés par eux dans le conseil supérieur de nos hôpitaux; qu'au besoin, ils aient là, dans leurs pairs, des appuis, des soutiens, des défenseurs; que dans ce conseil supérieur de nos hôpitaux, comme dans chaque établissement en particulier, ils puissent faire entendre leur voix, et qu'elle y soit écoutée, pour tout ce qui est de leur domaine, pour tout ce qui entre dans le cercle obligé de leurs

pensées, de leurs méditations. Car, quelles mauvaises intentions pourrait-on leur prêter? Qui pourrait mieux connaître qu'eux-mêmes ce qu'il peut y avoir de bon et de mauvais dans le service de nos hôpitaux? Quels autres vœux peuvent-ils former, quel desir peuvent-ils avoir, sinon que tout concoure au bien être des malades, à leur guérison aussi prompte que possible, et à une aussi faible mortalité que les circonstances le comportent? N'y trouvent-ils pas leur honneur, leur gloire, quand bien même ils ne nourriraient pas dans leur ame les sentiments de la plus pure philanthropie? D'où peut donc venir la méfiance qu'on leur témoigne et les prétentions qu'on voit si généralement s'élever contre tout ce qu'ils peuvent desirer ou vouloir?

De tous nos hôpitaux, dont le système d'administration est vraiment à revoir et à modifier dans toutes ses parties, il en est un sur-tout qui, par sa situation au centre d'un des plus beaux et des plus riches quartiers de la capitale, par l'antiquité de sa fondation, par son importance, par le renom dont il jouit, par la célébrité qu'y ont acquise nombre des hommes qui ont été appelés à y pratiquer la médecine ou la chirurgie, par sa destination secondaire, ajoutée à sa destination première et principale, savoir, d'être un centre d'enseignement public, puisque des cliniques y sont organisées au nom de la Faculté de médecine et pour la Faculté, semblerait mériter, sinon d'être l'objet d'une attention privilégiée, au moins de n'être pas, en quelque sorte, abandonné, et d'être gouverné le moins mal possible. Nul autre, au contraire, n'a été plus négligé, et n'a plus dégénéré. C'en est à inspirer le dégoût et le découragement à l'homme qui a la pensée du bien, qui veut le bien. Il faut que le hasard y ait placé, comme chefs des services de médecine et de chirurgie, des hommes bien

désireux de multiplier leurs efforts et leurs soins dans ce qui dépend d'eux immédiatement, pour que l'hôpital de la Charité ne soit pas tombé dans le plus grand discrédit ; car vous devinez, mes chers collègues, que c'est de cet hôpital, auquel j'appartiens depuis plus de vingt ans, que je veux parler.

Et pour remonter à ce qui est en partie le principe d'un tel état de choses, et à ce qui met obstacle à ce qu'il change, croiriez-vous que, par je ne sais quel motif, le membre du conseil qui a la haute surveillance de la Charité, homme dont nul plus que moi ne reconnaît les hautes lumières, le noble caractère et les éminentes qualités, ne visite jamais, mais jamais absolument, notre hôpital : jamais il n'a suppléé à son inspection en nous réunissant. Une seule fois j'ai voulu avoir une conférence avec lui dans l'intérêt du service ; je lui ai écrit pour en obtenir un rendez-vous, et je n'ai pas même reçu de réponse à ma lettre.

Après lui, et pour administrateur proprement dit, nous avons M. Jourdan, que probablement vous connaissez tous, mes chers collègues. Si nous n'avions pas eu ensemble, lui et moi, des altercations assez vives, je dirais que s'il n'est pas dépourvu de quelque capacité administrative, et s'il a, comme je n'en doute pas, les qualités d'un honnête homme, il passe aussi pour être le moins liant de tous les administrateurs, celui dont la volonté est la plus inflexible en toutes choses, et que ses vues sont presque constamment opposées à celles que peuvent avoir des hommes qui ont, comme nous, vieilli dans les hôpitaux, et qui sont, par leur position, dans la nécessité de méditer incessamment sur ce qui pourrait concourir à rendre parfait le service d'un hôpital. Mais je craindrais de paraître le juger avec prévention. Dans un temps, c'est-à-dire dans le commencement de son

administration, il a réuni quelquefois les chefs du service de la Charité, avec l'apparente intention d'écouter leurs vœux, et de profiter de leurs remarques : ces réunions devaient avoir lieu une fois chaque mois ; bientôt elles ont cessé pour ne plus reprendre, et nous en sommes réduits à n'avoir, avec cet administrateur, presque aucune relation. Le malheur veut aussi que nous ayons un agent de surveillance dont on ne peut dire autre chose, sinon qu'eût-il le désir et la capacité de faire bien, ce que j'ignore, il est rendu impuissant par la plus servile et la plus aveugle soumission aux règles qui lui sont tracées, et la conviction dans laquelle il est, qu'il ne doit pas mettre un point sur un *i*, si l'ordre ne lui en a été donné à l'avance.

Eh bien ! se peut-il qu'une machine comme un grand hôpital, marche un peu bien avec de tels moteurs, et que tout soit en harmonie pour la perfection du service et le bien-être des malades ? Non ; et c'est précisément ce qui a lieu à l'hôpital de la Charité ! Vous dirai-je ce qu'il y a de pénible à voir un établissement de cette importance avec une entrée aussi ignoble, une partie de son enceinte formée, depuis dix ans, de décombres et de masures, et des salles complètement inhabitées depuis le même temps, à cause de leur délabrement ? Non : il y a peut-être, à ce que les choses soient autrement, des difficultés qui ne sont pas du fait de l'administration, ou des obstacles que jusqu'à présent elle n'a pu surmonter. Et d'ailleurs, faire des plaintes à cet égard, ce serait s'immiscer dans un ordre d'affaires qui ne peut nous intéresser que fort secondairement. C'est bien assez d'avoir à signaler tant d'imperfections, tant de choses qui manquent, et tant de choses, au contraire, inutiles, et qui compliquent, sans avantage aucun, diverses parties du service intérieur ; tant d'abus ou de négligences préjudiciables aux malades ; tant d'entraves ou de difficultés

à ce que nos désirs soient toujours accomplis , et nos ordres promptement exécutés ; à ce qu'une impulsion donnée se maintienne ; à ce que tout , enfin , se fasse ponctuellement , régulièrement , et de la manière la plus conforme à la fois à l'intérêt des malades et au vœu même de l'administration.

C'est sur-tout dans le service de chirurgie , service qui , à la Charité comme ailleurs , est nécessairement plus compliqué que ne le sont ceux de la médecine , puisqu'il a de plus , au moins , et les pansements et les opérations , et qui devrait avoir , à certains égards , une organisation particulière ; c'est dans ce service sur-tout que sont les plus grandes imperfections , les abus les plus contraires au bien de la chose. Ce serait presque un système entier , d'autres habitudes , d'autres errements à créer.

Il faudrait renoncer au cirage des salles , ou que du moins le carreau ne fût pas comme une glace , ou tellement ciré que , presque tous les jours , des jeunes gens qui fréquentent nos visites glissent et tombent au milieu des salles ; et , ce qui est pire , que des malades impotents ou très faibles , tombent également , se cassent les membres , ou se les recassent à la suite de fractures à peine consolidées. Ce dernier événement est arrivé deux fois en un mois , il y a peu de temps , dans nos salles de femmes.

Il faudrait que les vastes salles de chacun des deux étages de la Charité , ou des deux grands services d'hommes et de femmes , fussent séparées les unes des autres ; que chaque étage ne fût pas comme un immense bazar , sans portes , sans cloisons , sans séparations , sans clôture aucune ; tellement que , dans l'étage des femmes sur-tout , où les fenêtres sont trop rapprochées du sol , et où les mouvements de l'atmosphère se font trop au niveau des couches des malades , il est presque impossible , en hiver , d'établir la température au-dessus de zéro , et cela en faisant une immense consom-

mation de combustibles, et que nos salles de femmes sont de véritables glaciers ; tellement aussi que là où ces salles communiquent les unes avec les autres, se continuent ou se croisent, et où elles devraient être closes, il y a de tels courants d'air froid, qu'on ne peut pas y placer indistinctement toutes sortes de malades ou de blessés, et que, dans certains moments, il faut y laisser les lits complètement vides.

Il faudrait qu'une plus grande propreté régnât et fût entretenue autour des malades, sur les malades eux-mêmes, dans leur lit; et qu'au lieu de s'occuper tant de ce qui peut frapper les yeux, au lieu de ce luxe si inutile et si dangereux du cirage des salles, au lieu de mettre sur les lits, pour couvre-pieds ou cache-tout, des draps ou alaises bien propres, on ne laissât pas sur les malades, comme cela arrive si souvent par économie ou par négligence, des chemises dégoûtantes par la malpropreté, et dans leurs lits, des draps sales et empestés de sang, de pus et d'autres immondices; qu'en un mot, les soins de propreté ne fussent pas seulement des soins de parade.

Il faudrait qu'on apportât des modifications au régime alimentaire, et qu'il fût possible de procurer aux grands malades des mets un peu plus délicats, un peu plus légers que ceux qu'on donne à tous, et que pour tous aussi les aliments fussent mieux préparés. N'y a-t-il donc pas de degrés entre la table somptueuse du riche et l'aliment grossier du pauvre?

Et puisque je parle de régime alimentaire, ne serait-ce pas une chose bien importante de faire cesser ce commerce, ces échanges de boissons, d'aliments, qui se font entre les malades d'une même salle ou des salles voisines, quelquefois même de la part des gens de service, et qui amènent des résultats si contraires à ceux de nos prescriptions? et cette

introduction furtive d'aliments de tous genres par les personnes du dehors qui viennent voir les malades ? Voilà deux choses sur lesquelles on peut justement reprocher à nos religieuses beaucoup de négligence et un grand défaut de surveillance. Toutefois elles s'excusent, avec une apparence de raison, sur le grand concours de personnes qui sont admises dans les salles aux jours d'entrées extraordinaires. En effet, à la Charité (je ne sais si la même chose a lieu dans les autres hôpitaux), on a cru devoir borner les entrées publiques à deux jours par semaine, et seulement d'une heure ou de deux heures de l'après-midi à quatre, chaque jour. Cette mesure a plus d'inconvénients que d'avantages. C'est chaque fois une cohue qui trouble le repos des malades : et combien de simples curieux ! Je conçois, jusqu'à un certain point alors, la difficulté d'une visite générale des malades, d'une inspection complète de leurs lits, pour enlever les aliments grossiers et indigestes qui leur ont été apportés. Et n'est-ce pas pitié, aux heures et aux jours d'entrée publique, de voir les avenues d'un hôpital encombrées de marchands avec des éventaires chargés des aliments les plus insalubres !

Il faudrait que les moyens de chauffage des salles fussent ou modifiés, ou peut-être seulement mieux surveillés, de manière à ce qu'on ne fût pas si souvent obligé d'éteindre un poêle peu d'instant après qu'il a été allumé, parce que la salle est remplie d'une fumée infecte qui suffoque les malades.

Peut-être faudrait-il rétablir, et pour mon compte je voudrais qu'on rétablît les ciels de lit qui, dans les salles où les lits ont une garniture carrée, ont été supprimés pendant l'administration de M. Pélégot, sous le prétexte que la poussière s'amassait au-dessus, et qu'ils étaient un réceptacle de miasmes ; sans penser qu'en laissant ainsi les lits à

découvert par en haut, les rideaux dont on les laisse garnis ne sont plus que chose d'ornement, et que les malades restent exposés au froid et aux courants d'air. Ce que ne veulent pas comprendre les personnes qui ne sont que philanthropes ou administrateurs, et ce dont, au contraire, les médecins font chaque jour une trop triste expérience, c'est que les malades, dans nos hôpitaux, ont bien moins à souffrir de l'infection de l'air que du froid, que de l'influence des grands courants d'air, que des ventilations opérées sans soin, sans ménagement, sans précautions. Éviter que les malades n'aient froid ou ne se refroidissent, serait, principalement pour ceux qui ont des plaies, pour ceux qui ont subi des opérations, un bienfait extrême dans les hôpitaux, et une cause de grande diminution dans la mortalité. Incontestablement, le froid, la mauvaise alimentation et les écarts de régime, sont ce qu'il y a de plus fâcheux pour les malades dans nos hôpitaux, et autant de circonstances qui sont bien plus à redouter que la prétendue infection de l'air.

Je voudrais aussi que, dans une des deux salles de femmes, de chirurgie, à la Charité, on réformât un système de garniture des lits des plus ridiculement conçu, qui, non seulement choque la vue, mais qui cache si bien les fenêtres, que cette salle (Sainte Rose) paraît comme un four ou une prison; la lumière y pénètre à peine: c'est un séjour attristant.

Voilà quelques-unes seulement des choses à désirer concernant l'hygiène. Que si maintenant on considère, dans les principaux détails, le service près des malades et pour les malades, bien d'autres vœux sont à former, bien d'autres améliorations sont à désirer. A ce service concourent les sœurs religieuses, les infirmiers ou infirmières, nos élèves, tant internes qu'externes, nous-même, les personnes pré-

posées à la pharmacie , voire même , enfin , le préposé de l'administration , l'agent de surveillance ; et tous sont à considérer , non pas tant en eux-mêmes ou comme individus , que dans la manière dont il leur est loisible ou dont il leur est possible , de remplir les fonctions qui leur sont confiées , comme aussi dans l'esprit qu'ils y apportent.

J'admire , comme tout autre , le dévouement de nos dames hospitalières , leur renonciation au monde , et la vie à laquelle elles se sont vouées. Mais je voudrais qu'elles fussent encore plus pénétrées qu'elles ne le sont , que le soin des malades doit passer avant toute autre chose ; que leur surveillance et leur sollicitude doivent s'exercer sans relâche , à tout instant , et s'appliquer aux moindres détails du service.

Il faudrait qu'elles n'eussent pas la prétention d'être infailibles , parce que personne ne l'est , et que les malades eussent la liberté de se plaindre à nous , d'appeler notre surveillance sur telle chose ou telle autre , quand ils le font avec raison , sans avoir à craindre ensuite d'être punis , de subir des privations , seulement parce qu'ils se sont plaints.

Il faudrait qu'elles assistassent plus constamment qu'elles ne le font à nos visites ; qu'elles considérassent comme un devoir rigoureux de converser avec nous sur les détails du service , sur les malades et sur tout ce que leurs fonctions ont de commun avec les nôtres ; et qu'elles ne se tinssent pas dans un tel isolement , que , bien souvent , nous ne connaissons ni le nom ni la figure des sœurs d'une salle.

Il faudrait qu'elles montrassent de la bonne volonté , et jamais de récalcitance à faire ce qui peut ne pas être dans leurs habitudes , mais que nous démontrons devoir être utile aux malades , ou avantageux sous d'autres rapports. Citerai-je quelques traits , parmi beaucoup d'autres , d'une disposition contraire ? Je ne puis pas obtenir qu'il soit éta-

bli en habitude immuable que , pendant le temps qu'on fait leurs lits chaque matin , nos blessés , sur-tout ceux qui ont des maladies des membres inférieurs ou du tronc , soient placés sur un lit de sangle , et ne soient pas laissés debout , ou simplement assis sur une chaise. Sur mes instances , et parce que j'aurai vu des plaies , des ulcères s'agrandir ou saigner beaucoup , on fera ce qui convient pendant quelques jours ; après quoi la mauvaise habitude revient. Je ne puis pas obtenir non plus qu'on veille exactement à ce que les mêmes malades ne sortent pas de leur lit pour satisfaire à leurs besoins , puisqu'il peut en résulter , et que souvent il en résulte une aggravation passagère de leur état.

Je ne puis pas obtenir que , pour la propreté , et pour que les gens de service emploient moins de temps au nettoyage des salles , on avise à quelque moyen de recueillir incontinent , je veux dire à l'instant même d'un pansement , toutes les pièces d'un appareil , et que nos élèves ne soient pas forcés de jeter des cataplasmes et linges imprégnés de sang ou de pus , sur le plancher des salles : ce pourrait être de grands paniers roulants , des plateaux ou sebiles , placés entre les lits ou sous les lits des malades , des bassines , etc.

J'aimerais que , pour panser et entretenir des vésicatoires , les élèves se servissent de feuilles de poirée et de beurre. Trente fois dans l'année je supplie que ces objets soient tenus préparés et en provision , dans chaque salle , chaque jour , à l'heure des pansements : on le fait pendant quelques jours , puis on l'oublie , et nos élèves sont obligés de panser des vésicatoires avec du papier brouillard qui absorbe le corps gras dont on l'enduit , et du cérat qui dessèche.

Comme nous avons à la Charité une salle d'appareils qui est au bout du monde , c'est-à-dire dans un lieu fort éloigné des salles , sur-tout des salles de chirurgie , et que chaque jour , à chaque instant , pour des besoins imprévus , il faut

que nos élèves y fassent des voyages qui arrêtent, qui retardent, jettent de la langueur dans le service, et prolongent inutilement les visites et la durée des pansements, j'ai demandé vingt fois qu'il y ait dans chaque salle un petit dépôt des objets nécessaires aux pansements, une petite succursale de la grande salle d'appareil, ouverte seulement à l'heure des visites, ou, si l'on veut, un grand appareil roulant, dont une sœur de la salle aurait la garde : toujours mes instances ont été inutiles ; on répugne à prendre une bonne habitude.

D'un autre côté, et par rapport à cette dernière partie du service, je ne puis pas obtenir que nos religieuses cessent de s'immiscer dans des choses qui ne les concernent pas. Elles ne veulent pas que nos internes président à la confection des appareils de fractures ou autres, et ne veulent pas suivre les modèles ou les instructions qu'on leur donne. Elles veulent absolument se charger de préparer les emplâtres, qu'ainsi nos élèves ne peuvent pas apprendre à faire, et que les meilleurs ne savent pas faire. Ces emplâtres sont mal faits, sans forme et sans tournure, fort souvent mauvais, parce qu'ils sont préparés long-temps d'avance ; ou, si l'on veut qu'ils soient frais, et parfaitement appropriés à leur destination, il faut attendre pour le lendemain ce qu'on voudrait avoir et ce qu'on pourrait se procurer sans retard. Croirait-on qu'elles veulent aussi disposer d'avance, elles-mêmes, les petites pièces de linge et les liens de coton qui doivent servir à fixer les sondes élastiques placées dans l'urèthre ? en sorte que si un élève, lorsqu'il a à se procurer de tels objets, n'apportait pas, avec la sœur qui les distribue, de la réserve et de la sagesse, il pourrait dire : j'ai besoin de liens à sonde pour un homme qui a la verge courte, ou qui l'a longue ; qui l'a petite, ou qui l'a grosse ; qui a ou qui n'a pas des érections.

En vérité , telles sont , dans nos hôpitaux , et dans quelques-uns peut-être plus particulièrement , les manies des sœurs religieuses , leur petit esprit , leur penchant à la domination , leur prétention à l'infailibilité , l'impossibilité où l'on est de leur commander comme on commanderait à des individus d'une autre sorte , et d'en obtenir ce qu'on obtiendrait d'autres personnes , leur disposition à s'occuper d'elles et de leur salut plus que des malades , et plus du salut des malades que des soins physiques que leur position réclame , que , tout en les admirant et en respectant l'habit qu'elles portent , j'ai toujours douté , et je doute de plus en plus , qu'elles soient aussi utiles , aussi nécessaires dans les hôpitaux , que beaucoup de personnes se l'imaginent. Si elles le sont réellement , il est au moins bien certain que les services qu'elles rendent sont au-dessous de ce qu'on pourrait attendre. Ce serait assurément un grand bien , si on parvenait à leur inculquer , à quelques égards , un autre esprit , à leur faire contracter d'autres habitudes. Il est bien remarquable , toutefois , qu'elles n'ont pas partout les mêmes travers ; qu'en comparant entre eux des hôpitaux , où sont des sœurs qui appartiennent à des ordres différents , on voit que quelques-uns sont plus heureusement partagés que les autres.

Après les sœurs hospitalières , à côté d'elles et sous leurs ordres immédiatement , viennent les infirmiers et infirmières , pour ce qu'il y a à faire continuellement auprès des malades. C'est ici l'une des grandes plaies de nos hôpitaux. Partout d'abord , à ce qu'il paraît , le nombre en est trop peu considérable pour les besoins du service. Fût-il suffisant , à la rigueur , comment ne pas déplorer le mauvais choix qu'on fait ou qu'on est obligé de faire ? et comment avoir de meilleures gens de service avec la somme si modique allouée à chacun d'eux , plutôt comme gratification que comme appointements , et les avantages si minces attachés

à leur place ? Encore si les mêmes restaient long-temps attachés à un hôpital, peut-être parviendrait-on à leur faire contracter le goût de leurs occupations, à leur donner l'intelligence des services qu'ils ont à rendre, et à en faire des machines passables. Mais non, la plupart, les hommes sur-tout, sont de pauvres hères sans place ou sans ouvrage, et qui, jusqu'à ce qu'ils puissent s'en procurer, consentent à se livrer au soin des malades, pour sortir momentanément de la misère; bien souvent aussi des convalescents embarrassés de leur position, et qui, en général, oublient trop facilement que naguères encore ils étaient eux-mêmes malades. Quel parti peut-on tirer de telles gens, sur-tout en trop petit nombre ? Une chose urgente serait donc d'augmenter le nombre des gens de service, de jour et de nuit, dans nos salles de malades, d'être plus sévère dans le choix qu'on en fait; et pour cela peut-être faudrait-il leur donner des gages plus forts.

J'aimerais aussi à voir des infirmiers ou infirmières-major, sur-tout les premiers, auxquels les infirmiers obéiraient mieux, ou répugneraient moins à obéir, qu'ils ne répugnent à obéir aux religieuses: et je ne crois pas que, même pour les femmes, les religieuses puissent bien remplir le rôle que rempliraient des infirmières en chef. Ma pensée va plus loin: il y aurait à établir un ordre nouveau, à créer un système tout autre que celui qui existe dans nos hôpitaux de Paris, par rapport aux personnes préposées aux soins des malades et à d'autres parties de l'administration de ces établissements. Il y aurait à imiter, en tout ou en partie, le système suivi dans le grand Hôtel-Dieu de Lyon, et qui m'a paru remarquablement bon.

Le temps ne me permet pas d'examiner les modifications qu'on pourrait apporter dans la position des élèves tant internes qu'externes des hôpitaux, ni les améliorations pos-

sibles dans la part qu'ils ont directement ou indirectement dans le service des malades. Je dirai seulement que naguères, en supprimant les travaux anatomiques dans certains hôpitaux, et ce qui est bien plus fâcheux, dans ceux qui, par leur position, leur caractère, et par une coutume que le temps a consacrée, sont principalement destinés à l'instruction, le conseil des hôpitaux a détruit les derniers vestiges de l'enseignement particulier; il a porté un dernier coup funeste à l'étude, déjà si entravée, déjà si difficile de l'anatomie, en même temps qu'il a paralysé dans nos mains un moyen que nous avions d'entretenir le zèle de nos élèves, de les récompenser, et mieux encore de les punir, sans être forcés d'user des formes administratives.

Pour ce qui est de nous-même, des fonctions qui nous sont confiées, et de la manière dont elles doivent être remplies, et dont nous les remplissons, si nous ne laissons rien à désirer, ce n'est point à nous de le proclamer; encore moins devrions-nous en tirer vanité. Que si, au contraire, l'administration était trompée dans son attente et dans ses vœux, les moyens ne lui manquent pas pour stimuler notre zèle, ou pour nous rappeler à l'accomplissement de nos devoirs. Probablement elle doit connaître, par les rapports des agents de surveillance, les moindres oublis, les moindres infractions que nous pourrions commettre: je suis convaincu que les instructions les plus sévères leur sont données à cet égard, et que nous, et nous seuls? peut-être, sommes soumis à une sorte d'espionnage qui a quelque chose d'odieux. Cela est ainsi du moins à l'hôpital de la Charité, et en voici la preuve. Deux fois en quelques mois, et cela ne m'était peut-être jamais arrivé, j'ai manqué un matin de venir à l'hôpital, sans que le service fût assuré par la présence de M. Boyer, certain d'ailleurs que j'étais qu'il n'y avait rien d'urgent, et ayant pris les précautions pour être

prévenu , si quelque chose pouvait souffrir de mon absence ; et chaque fois , après l'heure passée où nous commençons notre service, M. l'agent de surveillance ayant appris que je n'étais pas venu, a envoyé chercher M. Boyer. La première fois, j'avais cru devoir rester chez moi pour un travail pressé : c'était un dimanche, c'était un jour où je suis seul pour le service, M. Boyer ne venant point à l'hôpital le dimanche : il n'y a, le dimanche, ni leçon, ni opérations, ni consultation pour les malades du dehors. Remarquer mon absence un tel jour, et envoyer chercher M. Boyer, c'était une petite vexation inutile, et un acte ridicule. Mais il y a eu la seconde fois, ou dans le second cas, une sorte d'inhumanité que je n'oublierai jamais. C'était le 8 du mois dernier, jour qui fut pour moi bien pénible, celui où je faisais rendre les derniers devoirs à ma malheureuse femme : c'était un mardi, jour où M. Boyer aurait dû venir. On trouvera sans doute qu'il pouvait bien être permis, à lui de ne pas s'exposer à rencontrer dans les rues le convoi de sa fille, et à moi de rester près du cercueil d'une femme chérie, jusqu'au moment où elle devait s'éloigner pour toujours : eh bien, non ; M. l'agent de surveillance, qui a su le motif qui empêchait M. Boyer et moi de venir à l'hôpital, à qui plusieurs personnes ont fait remarquer ce qu'il y avait d'inhumain dans la démarche qu'il allait faire, a voulu qu'on allât chercher M. Boyer pour faire le service. Et quand je lui ai reproché un tel oubli des convenances, il m'a répondu que je ne connaissais pas les ordres sévères qu'il avait reçus.

Ne semble-t-il pas, mes chers collègues, que l'administration travaille à détruire tout le charme, tout le plaisir, tout le bonheur, que nous pouvons trouver à faire bien, et à faire le bien, et à remplir scrupuleusement nos devoirs, par des tracasseries sans fin, par les embarras qu'elle nous

suscite , par la résistance continuelle à nos vœux les plus naturels , les plus légitimes. J'avoue que , pour moi du moins, la mesure est comble, et que c'est de toutes les forces de mon ame que j'appelle un changement dans le système général d'administration de nos hôpitaux.

Quoi de plus propre à bien faire connaître l'esprit du conseil à notre égard , que le trait suivant , qui m'est personnel , et qui n'a peut-être pas eu autant de publicité qu'il méritait d'en avoir. Il y a dix-huit mois environ que , mû par l'intérêt que je porte à l'établissement auquel j'appartiens , par le désir d'en soutenir la réputation et de faire tout ce qui peut dépendre de moi pour concourir à l'instruction des élèves , et par la contrariété que j'avais si souvent éprouvée, de ne pouvoir obliger des pères et mères qui auraient voulu me confier leurs enfants pour des opérations ou graves ou délicates, je me décidai, après de longues hésitations , à demander au conseil qu'il me fût permis de faire admettre dans mon service des sujets au-dessous de quinze ans , et cela de temps à autre seulement , et seulement aussi pour des cas graves de chirurgie. J'étais las , en effet , d'être obligé de recourir à des ruses, à des subterfuges, ou d'employer des supplications, le plus souvent suivies de refus, auprès des agents de surveillance ou des administrateurs. En m'adressant au conseil, je fis valoir des motifs qui semblaient des plus plausibles. J'alléguais que l'hôpital de la Charité était un hôpital consacré à l'instruction ; que des cliniques y étaient organisées ; que M. Boyer et moi y avions des devoirs à remplir et des vœux à former au nom de la Faculté , comme professeurs de clinique chirurgicale ; que ce que je demandais était toléré dans presque tous les autres hôpitaux, et de plus autorisé d'une manière toute spéciale à l'Hôtel-Dieu. Ma demande était donc juste, et je la faisais dans l'intérêt de la science et de l'humanité. On

me refuse une première fois. J'insiste; nouveau refus. Enfin, je prends la peine de composer pour le conseil une sorte de mémoire : je cherche à démontrer, par des faits ou réels ou possibles, quels malheurs peuvent résulter de l'application rigoureuse, application faite à l'hôpital de la Charité seulement, d'un règlement qui ne devait tendre qu'à l'obtention du bien. Il se peut donc, disais-je, qu'à la porte de l'hôpital, un sujet au-dessous de quinze ans, un enfant, reçoive une plaie pénétrante au ventre, à la poitrine, ou bien qu'il ait la tête fracassée, ou une artère ouverte, ou un membre écrasé; et il pourra périr faute de secours, ou les secours convenables ne lui seront pas donnés à temps, parce qu'à raison de son âge il ne peut être reçu à la Charité. Je rapportais qu'un enfant qu'on avait présenté avec une hernie étranglée, et qu'on n'avait pas voulu recevoir, était mort sans avoir été opéré, les parents n'ayant pas voulu le conduire ailleurs qu'à la Charité, où, par un singulier effet du hasard, j'avais opéré, pour le même cas, le père et le grand-père de cet enfant. Je disais que nous étions obligé de faire transporter chez eux, au risque d'accidents, des enfants auxquels nous venions de pratiquer l'opération de la pierre. Je rapportais encore, qu'au moment même où la volonté du conseil s'exprimait d'une façon si contraire à mes désirs, et à ce que les plus saints devoirs de l'humanité prescrivent, j'avais dû faire reconduire chez ses parents, incontinent après l'opération, un enfant de quatre ou cinq ans, qui m'avait été confié pour un sarcocèle énorme relativement à l'âge du sujet; et que dans le même moment, à un jeune homme, assez heureux dans son malheur pour avoir quinze ans et quelques mois, et que j'avais pu conséquemment admettre dans mes salles, je venais de faire, et de faire avec succès, une opération toute nouvelle, savoir, la résection du péroné, et de con-

server le membre, dans un cas qui semblait ne comporter d'autre ressource que l'amputation de la cuisse, dernière opération que ce jeune homme aurait subie sans doute, s'il avait eu moins de quinze ans. J'alléguais encore cette capacité, ou plus grande ou même spéciale, que le public, à tort ou à raison, accorde à chaque chirurgien, pour telles choses ou pour telles autres, dont sans doute des parents veulent faire profiter leurs enfants, comme ils voudraient en profiter pour eux-mêmes, et qui, en tant qu'elle pourrait m'être attribuée pour certains cas de chirurgie ou pour certaines opérations, serait ainsi rendue stérile, par l'impossibilité où j'étais de recevoir à la Charité des sujets au-dessous de quinze ans. Enfin, j'allais au-devant de tous les scrupules, de toutes les craintes que pouvait avoir le conseil; et pour qu'on ne pût jamais me faire le reproche d'abuser de l'autorisation que je réclamais, non pour moi, non dans aucune vue d'intérêt particulier, mais par amour pour le bien, dans l'intérêt des élèves, de la science et de l'humanité, je demandais qu'on déterminât le nombre total de jeunes sujets ou d'enfants, qu'il me serait loisible d'admettre dans le cours d'une année (une douzaine probablement aurait suffi ou suffirait), ou bien qu'on établît qu'il n'y en aurait jamais plus d'un ou de deux en même temps dans mon service. On répondit à mes nouvelles instances par un nouveau refus; et il me fut mandé, assez durement même, que sous aucun prétexte, et pour quoi que ce pût être, il ne devait être reçu de sujets au-dessous de quinze ans à l'hôpital de la Charité, le conseil ne voulant pas s'écarter de la lettre de son règlement. A peine avais-je reçu cette injonction, ou plutôt cette défense si formelle, que, de son propre mouvement, notre agent de surveillance fait entrer dans mon service un enfant de dix ans, qui avait une simple fracture de l'humérus: je me crois en droit, ou

plutôt je crois de mon devoir de lui refuser des soins , et d'exiger qu'il soit transféré à l'hôpital des Enfants. Je ne puis obtenir cette dernière chose de l'agent de surveillance, qui fait connaître à l'administration le refus que j'ai fait de soigner cet enfant. De mon côté , j'écris au conseil, pour lui faire connaître cette infraction à ses ordres et à ses volontés expresses , commise par un de ses agents. Nous sommes l'un et l'autre appelés à la barre du conseil. Qui a eu tort à ses yeux ? c'est moi. On oublie les demandes réitérées que j'ai faites, mes instances, mes prières ; on oublie que j'ai invoqué à l'appui les plus saints devoirs de l'humanité ; on oublie les refus itératifs qui m'ont été faits , en termes même presque désobligeants : je suis réprimandé, et j'ai su que des membres avaient même proposé que je fusse suspendu de mes fonctions pendant six mois , ou trois mois. Cependant , je dois le dire, le conseil a eu les yeux ouverts par cet événement même, sur la sévérité mal entendue de son règlement, sur ce qu'il pouvait y avoir de dangereux dans le refus qui m'avait été fait , et a consenti à ce qu'on tolérât l'admission, dans mon service de la Charité , de sujets au-dessous de quinze ans, pour des cas graves et urgents, mais toujours avec l'autorisation spéciale de M. l'administrateur ; en sorte que mon engagement d'honneur, de ne pas abuser d'une liberté qui me serait accordée, ne suffit pas ; il faut que je subisse la petite humiliation d'être obligé d'écrire à M. l'administrateur, pour obtenir de lui une permission, chaque fois que je désire faire recevoir dans nos salles un jeune sujet. Cela m'est arrivé trois fois depuis six mois.

Après un tel fait , que penser des dispositions du conseil envers les chefs de service des hôpitaux ? et comment admettre que ces chefs puissent faire tout le bien dont ils ont la conscience , et qu'ils auraient l'intention de faire ?

Ce qui ressort du service de la pharmacie fournit matière aussi à de pénibles remarques, et peut être l'objet de vœux pressants. Je ne pense pas qu'il y ait à accuser le défaut de zèle, de lumières et de bonne volonté des personnes préposées à ce service, ni la manière dont elles accomplissent ce qui dépend d'elles immédiatement : et cependant il y aurait, je crois, à introduire un ordre plus parfait dans le mode de distribution des médicaments aux malades, comme aussi dans la manière dont ces remèdes leur sont administrés; dernière chose pour laquelle il y aurait à désirer, de la part des religieuses, un soin plus minutieux, une surveillance plus soutenue, une sollicitude plus grande. Mais combien nos pauvres malades n'ont-ils pas à souffrir de la suppression presque complète des sirops ou autres moyens édulcorants, dans un temps où les matières premières sont à si bas prix; tandis que ces moyens abondaient alors que le sucre était à un prix si élevé. Est-ce bien sur un tel objet, ou sur tous autres qui se rapportent au bien-être matériel des malades, que l'administration devrait faire porter ses mesures d'économie? Pourquoi est-il interdit de délivrer des remèdes, même pour les cas urgents, sur les bons des élèves de garde? A quoi servent dès lors ceux qui sont chargés de suppléer les chefs de service dans les intervalles des visites? Est-il rien de plus fâcheux que l'impossibilité où sont les médecins ou chirurgiens de satisfaire, en fait de remèdes, à des besoins pressants, et de remplir telle ou telle autre indication, parce que la pharmacie d'un hôpital manquera d'un médicament désiré, ou seulement parce qu'on est à une époque où la provision d'un remède vulgaire se trouvera épuisée? Et croirait-on qu'il faille attendre l'époque, quelquefois encore assez éloignée, où cette provision doit être renouvelée à la pharmacie centrale, et que le chef de service de pharmacie,

dans un hôpital, ne jouisse pas de quelque droit, de quelque pouvoir, de quelque faculté discrétionnaire ?

Voyez enfin si le rôle des agents de surveillance, ou, pour mieux dire, si les limites dans lesquelles leurs attributions sont circonscrites, ne sont pas une autre source d'embarras et d'imperfection dans le service général des établissements auxquels ils appartiennent. Cela est du moins bien remarquable à l'hôpital de la Charité. Parce que le nôtre ne peut faire, sans y être autorisé, la dépense la plus minime pour un besoin imprévu, fort souvent il faut attendre plus ou moins long-temps des choses qui peuvent être de nécessité pressante. Il y a peu de temps encore, dans mon service, je voulais un petit fourneau en terre et un petit entonnoir propre à recueillir de la vapeur de cinabre, pour faire faire des fumigations dans les narines ; la dépense, enfin faite, s'est élevée à vingt sous : j'ai attendu ces objets huit ou dix jours. Qu'il faille procurer un objet quelconque, même de très peu de valeur, à un malade qui serait en état de quitter l'hôpital, il faut que la demande remonte jusqu'au conseil, et que le malade, dont les journées de dépense se multiplient, prolonge son séjour à l'hôpital jusqu'à ce que l'ordre soit venu de lui procurer la chose qui lui est nécessaire. Semblable abus se remarque, et les occasions de l'observer se présentent chaque jour, lorsqu'il s'agit de procurer à des malades, ou quelque argent, ou des frais de voyage. On le sent bien, l'administration craint des abus d'un autre genre ; elle veut prendre ses mesures contre la concussion ou le gaspillage ; mais elle perd énormément par la prolongation de séjour d'un nombre considérable de malades. Ici l'on trouve en petit, comme dans l'administration générale de l'état, les vices, les inconvénients, les abus,

les dangers même de la centralisation. Il faudrait que chaque hôpital jouît à quelques égards d'une certaine indépendance : et dans aucune administration , peut-être , on ne voit la source du bien rendue moins féconde , et les moyens d'agir et d'atteindre le but , amoindris , étouffés en quelque sorte , autant que cela a lieu dans nos hôpitaux , par l'esprit bureaucratique et les formes administratives. Il faut être à l'œuvre tous les jours et presque à tous les instants , comme nous y sommes , pour bien connaître et bien comprendre ce qu'il y a de vrai dans cette assertion.

Que si maintenant , mes chers collègues , j'abandonne l'intérieur même des hôpitaux , je vois encore deux choses qui s'y rapportent , et qui appellent des réformes auxquelles on se refusera long-temps encore peut-être , mais que le temps amènera infailliblement ; du moins j'en nourris la pensée : c'est , d'une part , le bureau central d'admission des malades ; et , d'une autre part , l'administration supérieure ou le conseil-général des hôpitaux.

Le bureau central est à supprimer : c'est une institution à la fois onéreuse , inutile , et qui est une source féconde d'inconvénients. Je l'ai dit , il y a long-temps , dans un ouvrage où je me plaisais à exalter les bienfaits de l'administration de nos hôpitaux , à montrer l'excellence de nos hôpitaux sur ceux de nos voisins d'outre-mer , et à une époque où il y avait , en effet , toute justice à rendre , où les Laroche foucault , les Parmentier , les Chaptal , les Thouret , avaient fait plus , en très peu de temps , pour ces établissements et le bien-être de ceux auxquels ils sont destinés , qu'on n'a fait depuis vingt ans. Voyez : à peine la moitié des malades passent-ils par la filière du bureau central pour être admis dans nos hôpitaux. Une bonne partie de ceux qui nous arrivent par cette voie doivent être renvoyés le

jour même ou le lendemain de leur entrée, parce que leurs incommodités sont des plus légères. Puis, à l'égard de ceux qui ont vraiment besoin de secours, comment le partage en est-il fait entre les différents hôpitaux ? avec faveur pour les uns, avec défaveur pour d'autres. De tout temps, la partialité la plus grande comme la plus injuste, a régné dans les opérations du bureau central. On vante beaucoup cette institution par rapport aux médecins et chirurgiens qui y sont attachés, qui, là, forment comme une pépinière pour les hôpitaux, et qui sont toujours à la disposition du conseil pour remplacer provisoirement des chefs de service. Sans doute un corps de médecins et de chirurgiens suppléants est chose utile ; mais ne vaudrait-il pas mieux que ces jeunes praticiens fussent dès l'abord attachés aux hôpitaux, avec ce titre de suppléants ; que même ils passassent successivement par plusieurs hôpitaux ? Là, du moins, ils verraient faire, ils observeraient, ils compléteraient leur éducation pratique, y feraient l'apprentissage des fonctions qu'ils doivent remplir un jour, et s'y livreraient, enfin, à des occupations plus dignes d'eux que l'occupation presque abjecte, ou du moins des plus infimes, dont ils sont chargés au bureau central.

Le Conseil général des hôpitaux se compose presque entièrement d'hommes pris dans les plus hauts rangs de la société, la plupart promus à de hautes dignités, ou chargés de fonctions importantes, tous renommés, nous en convenons, par leurs lumières, par leur philanthropie, et à chacun desquels on ne peut pas dénier la volonté et le désir de faire le bien. Mais combien peu ont le loisir de s'occuper activement des établissements dont ils ont la haute surveillance, de les visiter souvent, sur-tout à l'improviste, et d'inspecter tous les détails du service ! Combien peu en est-il qui voient autrement qu'avec les yeux de Messieurs les Administra-

teurs ; qui jugent autrement que sur les observations , les rapports de ses subdélégués ! Comment concevoir d'ailleurs que le corps des médecins , des chirurgiens , et même des pharmaciens des hôpitaux , ne soit pas représenté au conseil ? que ce ne soit pas par eux directement que le Conseil soit éclairé sur ce qui se rapporte à l'intérêt dont ils sont eux-mêmes , en quelque sorte , la personnification ? qu'ils n'aient aucune participation , aucune influence dans la détermination de ce qui peut contribuer à l'amélioration , au perfectionnement du régime général des hôpitaux ? eux dont toute la vie se passe , toute l'intelligence s'applique à bien étudier , à bien connaître ce qui concerne l'homme malade. Non , les choses doivent changer ; elles changeront infailliblement ; il faudra , ou que le Conseil se recrute en partie parmi les hommes qui appartiennent ou qui ont appartenu aux hôpitaux , et qu'au moins deux chirurgiens , deux médecins et deux pharmaciens en fassent partie ; ou bien que le Conseil ait près de lui , pour qu'elle soit toujours consultée sur les objets de sa compétence , une Commission permanente , composée d'un certain nombre des mêmes hommes actuellement en fonctions dans les hôpitaux. Mais , soit que des chefs de service fassent partie intégrante du Conseil , soit qu'ils concourent à former une Commission permanente consultative , il faudrait qu'ils fussent choisis par leurs pairs , et qu'ils ne fussent en fonctions que pendant un temps déterminé , afin que s'ils devaient trop user de leur position dans l'intérêt des établissements auxquels ils appartiendraient , cet abus ne durât pas , et que le mal ne fût que passager. Il conviendrait aussi qu'ils appartenissent à des hôpitaux différents.

Il me reste , enfin , mes chers collègues , un dernier vœu à exprimer : c'est que , dans chaque hôpital , le membre du conseil général qui en a la haute surveillance ,

l'administrateur , et les différents chefs de service y soient constitués en conseil particulier : que ce conseil puisse prendre une connaissance exacte de tout ce qui peut concourir au bien de l'établissement , et qu'il puisse statuer par lui-même sur les abus à réformer , sur les améliorations locales à faire , sur les besoins à satisfaire ; qu'à l'avenir aussi , les médecins et chirurgiens des hôpitaux ne soient pas tenus dans une sorte d'ilotisme , et qu'ils soient plus souvent et plus franchement consultés sur tout ce qui peut adoucir le sort des infortunés confiés à leurs soins.

Agréez , etc.

FIN.

